

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 19 octobre 2018

Présentation des membres du Conseil d'Ecole :

- Mme Pascale BIEBER, Directrice de l'école,
- M. Joseph MOUTIER, Maire de LUTZELBOURG,
- Mme Geneviève OBERLE, membre du Conseil Municipal,
- Mme Marie-Jeanne STEFF, professeur du cycle 2,
- M. Joël TRIBOUT, professeur du cycle 3,
- Mme Nathalie HUGONNIER, ATSEM

Suite à l'élection du 12 octobre 2018, dont le taux de participation a été de 63,75 % représentant 51 personnes sur 80 inscrites, les représentants des parents d'élèves sont :

- Mme Elisabeth GASPARD, titulaire,
- Mme Laëtitia MEYER, titulaire,
- Mme Violette MOUTIER, titulaire,
- Mme Gaëlle GIGAND, suppléante,
- M. Guy BRUCKER, suppléant.

1°) Effectif de la rentrée :

Au 19 octobre 2018, l'effectif est de 49 élèves, tenant compte des quatre départs de l'année dernière, de l'élève supplémentaire accueilli à la rentrée et du départ d'un élève du CP enregistré aujourd'hui.

L'effectif se décompose comme suit :

- Au cycle 1 : 22 élèves dont 9 en petite section, 5 en moyenne section et 8 en grande section,
- Au cycle 2 : 16 élèves dont 5 en CP, 5 en CE1 et 6 en CE2,
- Au cycle 3 : 11 élèves dont 7 au CM1 et 4 au CM2.

Pour information, 16 élèves viennent de l'extérieur.

Les élèves de CE2 font dorénavant trois matières avec les élèves du cycle 3: histoire/géographie, biologie/technologie et sport.

Après les vacances de la Toussaint, Mme CHRISTOPHE, intervenante en allemand interviendra au cycle 3 avec l'appui de M. TRIBOUT.

En ce qui concerne les APC (activités pédagogiques complémentaires) , l'équipe pédagogique a décidé de se concentrer cette année encore sur l'aide personnalisée : ces APC ont lieu après la classe les mardis au cycle 1 et les mardis et jeudis aux cycles 2 et 3.

2°) En ce qui concerne la coopérative :

Le 31 août 2018 la coopérative a reçu une subvention de 1 500 euros de la Mairie, soit 500 euros de plus que l'année précédente. Les enseignants remercient la commune.

Il a été acheté, à ce jour, pour 1 033,02 euros de fournitures scolaires. Une facture sera envoyée aux parents pour demander le remboursement des fournitures achetées. Le Maire propose qu'à partir de l'année prochaine, les fournitures soient payées par la Municipalité.

Les élèves ont déjà fait 2 sorties payées par la coopérative scolaire:

- Les élèves du cycle 1 pour un coût de 255,20 euros pour laquelle la coopérative doit recevoir du département une subvention de 7,00 euros par enfant,
- Les élèves de l'école élémentaire pour un tarif de 470 euros,

Soit un coût total de 725,20 euros. Etant ici rappelé que le coût des transports est payé en totalité par la municipalité .

La coopérative a également payé 122,20 euros pour l'affiliation à l'OCCE (office central de la coopération à l'école) et a encaissé 49 cotisations de 11 euros (539 euros), tous les parents l'ayant payée.

A ce jour, la coopérative dispose de 1 736,85 euros sur le compte.

3°) Activités et sorties scolaires :

Le 27 septembre 2018, les élèves de l'école sont allés sur la « Péniche Grand Est » pour voir :

- « Ernest et Célestine en hiver » pour les élèves de maternelle et CP,
- « Ma vie de courgette » pour les plus grands.

Le goûter leur a été offert.

Le 16 octobre 2018, les élèves de la maternelle sont allés au centre équestre de LA CANTERA, à NIDERVILLER, où le goûter leur a également été offert.

Quatre groupes de 5 à 6 élèves ont été constitués pour permettre de visiter le centre équestre, découvrir tout le vocabulaire lié au cheval, l'alimentation des chevaux, initier les enfants au pansage (utilisation des brosses et peignes) et présentation du matériel lié à la monte.

Le 18 octobre 2018, les classes élémentaires sont allées dans une ferme pédagogique et biologique à REILLON pour découvrir la fabrication du pain au levain et les enfants ont également fait un atelier sur les énergies. Tous les enfants ont reçu en cadeau un pain au levain.

Le cycle 3 a également eu la chance de visiter la boulangerie de Lutzelbourg avec des viennoiseries offertes aux élèves.

Le cycle 3 a assisté ,dans le cadre de « Lire en fête » ,à une animation faite par Mme Michelle KITTEL sur la Première Guerre Mondiale. Elle avait ramené du matériel de l'époque : casque, gourde, etc... que les enfants ont pu manipuler. M. Bastien Hoffer viendra en complément, après les vacances de la Toussaint, en tenue de soldat.

Le 11 novembre, les élèves volontaires du CP au CM2 chanteront la Marseillaise devant le monument aux morts.

Les sorties à venir :

- Le parcours CHAGALL à SARREBOURG pour les cycles 1 et 2,
- Trois spectacles à l'espace Rohan ont été sélectionnés par l'école:
 - Le 15 novembre pour les classes élémentaires , un théâtre d'ombre intitulé « MOUN »,
 - Au mois de janvier, un spectacle musical pour les classes de maternelle et CP/CE1/ CE2 intitulé « TOUT CE QUI TOMBE »,
 - Au mois de mai, pour les élèves de maternelle un théâtre d'objets et de marionnettes intitulé «BOITE A OUTILS, POUM POUM ».

Le billet d'entrée est de 8 euros par élève soit 696 euros pour les trois spectacles. Les entrées seront payées par la coopérative scolaire.

- Et enfin le maternathlon à Sarrebourg (rencontre sportive avec des épreuves autour du lancer, sauter, courir) pour la maternelle au mois de mai, les élèves de CM1 et CM2 s'occuperont de l'entraînement des élèves de maternelle et de la gestion des ateliers le jour même au stade de Sarrebourg

Et au mois de juin, l'école maternelle invitera l'école de GARREBOURG pour faire un maternathlon entre les deux écoles sur le plateau scolaire.

Du 07 au 24 mai, les élèves de l'école élémentaire iront à la piscine de Sarrebourg les mardis et vendredis matin.

Il est rappelé que les enfants des cycles 2 et 3 font du sport deux fois par semaine.

L'association d'escrime « La LICORNE » de SAVERNE a proposé de faire une initiation aux enfants de l'école de LUTZELBOURG. M. TRIBOUT se rapprochera du professeur pour se renseigner.

4°) Point sécurité :

Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) signature par les membres du Conseil d'Ecole.

Par ailleurs, il a été constaté que des élèves venaient dans la cour d'école avant les horaires d'ouverture et faisaient du vélo dans les descentes. Un enfant a failli percuter un enfant du périscolaire en descendant la pente entre la mairie et l'école. La Mairie fera une note aux parents indiquant que le périmètre de l'école est un espace piéton : les adultes et enfants doivent mettre pied à terre et tenir à la main les vélos, trottinettes, etc... Les enseignants feront un rappel à leurs élèves.

La Mairie rappellera également aux parents qu'avant l'heure d'accueil des élèves la cour n'est pas surveillée et que les enfants restent sous la responsabilité des parents.

5°) Travaux et demandes :

Les travaux demandés au mois de juin concernant les odeurs ont bien été réalisés mais le problème persiste. Le Maire contactera une entreprise pour faire des recherches complémentaires.

M. TRIBOUT remercie la mairie pour avoir changé le vidéo projecteur du tableau numérique de l'école élémentaire.

Il est signalé à M. le Maire les problèmes suivants :

- Les ordinateurs portables des classes élémentaires deviennent obsolètes et certains ne peuvent plus être utilisés à cause des câbles qui se disloquent. La mairie va faire le nécessaire pour le remplacement de ces ordinateurs.
- Le thermostat du radiateur dans la classe maternelle est à remplacer. M. HUGONNIER s'en chargera.

6°) Questions des parents d'élèves

a) Point sur l'avancement des programmes lors des Conseils d'Ecole

Mme BIEBER précise que ce n'est pas le rôle du Conseil d'Ecole et que chaque enfant a un rythme différent mais le programme est disponible sur internet. Si les parents souhaitent savoir où en sont leurs enfants, il est préférable de fixer des rendez-vous individuels avec l'enseignant concerné.

Les résultats des évaluations nationales menées en début d'année au CP et au CE1 correspondent au constat fait par les enseignants. Mme STEFF communiquera les résultats aux parents à la rentrée et l'organisation des APC se fera en fonction de ces résultats dès la rentrée de novembre.

b) Tableau d'affichage

Il est rappelé qu'il existe deux tableaux d'affichage sur lesquels sont affichés les compte-rendus des conseils d'école : l'un sur la plateforme avant de descendre dans la cour des cycles 2 et 3 et l'un dans l'entrée de l'école maternelle.

Pour permettre à tous les parents de lire le compte rendu de chaque Conseil d'Ecole, la Mairie le publiera sur le site internet de la Commune de LUTZELBOURG. Il sera mis un mot dans les cahiers de liaison pour en informer les parents.

c) Horaire du goûter et anniversaires

Le goûter a toujours lieu à 10h.

En ce qui concerne les anniversaires, il est difficile de prévenir en avance les parents car les enseignants sont souvent au courant la veille. Toutefois, pour les parents qui donneraient des goûters frais à leurs enfants, il est précisé que l'école dispose d'un réfrigérateur, il suffit donc aux parents de donner aux enseignants le goûter en arrivant pour qu'il soit mis au réfrigérateur.

d) L'accès à l'eau et aux toilettes pour les élèves des cycles 2 et 3 :

Les enfants n'ont pas le droit d'aller aux toilettes sans accompagnateur pour des raisons de sécurité et responsabilité.

Les enfants ne peuvent aller aux toilettes que pendant les récréations et avant d'entrer en classe sauf cas d'urgence.

L'accès à l'eau dépend du règlement de chaque classe :

- Au cycle 3 : les enfants n'ont pas le droit de se lever pendant la classe mais ils ont le droit de ramener une gourde ou une bouteille.
- Au cycle 2 : les enfants doivent ramener des gobelets car plusieurs élèves ont renversé des bouteilles. Les enfants peuvent boire en revenant de la cour ou du sport.

e) Aménagement de la cour de la maternelle :

Certains parents demandent que la cour de la maternelle soit aménagée avec des structures. Mme Bieber, sans s'opposer à l'idée, précise que les enfants disposent de vélos et de ballons, que le panier de basket fixé au mur a déjà été vandalisé trois fois en dehors des horaires scolaires. Les enseignants précisent que les enfants savent faire preuve d'imagination pour trouver des jeux et jouer ensemble. Les enseignants précisent qu'au printemps ou quand il fait chaud, ils emmènent régulièrement les enfants sur l'herbe à côté du périscolaire.

Mme BIEBER demande à la municipalité s'il est possible de commander deux ou trois vélos supplémentaires. Le Maire demandera une modification budgétaire pour pouvoir les commander.

Concernant le plateau scolaire, la Mairie fera enlever le filet du but de droite et réparer les deux trous dans le grillage.

f) Périscolaire et mercredis récréatifs

Pour parler du périscolaire, Mme Margot Hoyndorf, directrice du périscolaire, a rejoint la réunion.

S'agissant du mercredi récréatif, Margot a fait un sondage mais n'a pas eu beaucoup de réponses. Il en résulte que quatre parents seraient intéressés dont deux un mercredi sur deux. Pour l'instant, il n'est donc pas mis en place de mercredis récréatifs.

En ce qui concerne l'effectif, d'après JEUNESSE et SPORTS, il devrait y avoir une quatrième personne à partir du 35^{ème} enfant. Vu que Margot ne sait que le matin le nombre précis d'enfants mangeant à midi, elle prévient la Mairie pour qu'une 4^{ème} personne vienne pour le repas (parmi les membres du conseil municipal ou les parents). Mme GIGAND se propose de venir en cas de besoin.

La PMI avait donné son accord jusqu'à 40 enfants dans les locaux actuels du périscolaire. Certains parents d'élèves s'inquiètent des nuisances sonores, les représentants des parents d'élèves contacteront la PMI pour avoir leur avis sur les locaux du périscolaire en activité.

Pour permettre aux grands de manger dans un autre local, il est soumis l'idée de mettre en place un pré-fabriqu      c  t   du p  riscolaire d'une vingtaine de m  tre carr  . Le Maire va r  fl  chir    cette proposition.

La s  ance est lev  e    19h40.

Secr  taire de s  ance : Mme Violette Moutier